

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

A 19 HEURES 30

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Donne avis que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire à la Mairie de Beaulieusur-Mer, dans la salle habituelle de ses délibérations, le CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT, A DIX-NEUF HEURES TRENTE, pour les affaires inscrites à l'ordre du jour :

INFORMATIONS

1) Décisions municipales : compte-rendu,

DECISIONS

CULTURE

2) Festival Récit de voyage « Au tour du monde » - 6ème édition 3 et 4 avril 2020 – remboursement des frais aux participant,

CIMETIERE

3) Conversion de concessions temporaires en perpétuelles,

CRECHE

4) Multi-accueil « Les Petits Malins » : mise à jour du règlement de fonctionnement,

<u>PLAGES</u>

5) Surveillance des plages : convention avec le SDIS des Alpes-Maritimes : saison estivale 2020,

FINANCES

6) Financement – concours financier – association diocésaine de Nice – travaux de mise en sécurité, d'accessibilité et de mise en hors d'eau des locaux attenant à l'église du « Sacré-Cœur » de Beaulieu sur mer,

ELECTIONS

7) Détermination des conditions de cession des photographies issues de la photothèque municipale aux candidats pour les élections municipales et communautaires 2020.

Fatt à Beaulieu-sur-Mer, le 30 janvier 2020

Le Maire, Roger ROUX